Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D00202500125I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2025

DC.2025.0125

Date de convocation : 21 novembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 34

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à LA Salle du Tilleul - 2 Espace du Souvenir – BILLIO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, Mme Hélène MOREAC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Annie LE MAY donne pouvoir à M. Stéphane HAMON, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO, Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Extension ZA Keranna/Moréac : caution pour la mise à disposition d'un terrain au Club des Motor-homes Poids Lourds de France 14-17 mai 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le courrier en date du 24 août 2025 du Club des Motor-homes Poids Lourds de France, association Loi 1901, demandant un soutien pour une mise à disposition de terrain permettant d'accueillir leur rassemblement 2026, qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026,

VU l'avis favorable de la Commission « Développement économique » en date du 17 septembre 2025, pour une mise à disposition à titre gracieux des terrains situés sur l'extension de la zone de Keranna/Moréac, le long de la N24, avec les conditions suivantes : préparation et remise du terrain en

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251127-D00202500125I0-DE

état à leurs frais, dépôt d'un chèque de caution, gestion des déchets à leur charge pour toute la durée de la manifestation,

Considérant que dans ces conditions, Centre Morbihan Communauté mettra à disposition, à titre gracieux, les terrains situés sur l'extension de la zone de Keranna/Moréac, le long de la N24 (parcelles XN 254, 255, 256, 257, 258, 259) au bénéfice du Club des Motor-homes Poids Lourds de France, dans le cadre de leur rassemblement 2026 qui se déroulera du 14 au 17 mai 2026,

Considérant qu'il est proposé que l'association dépose un chèque de caution d'un montant de 1 000 €, lequel sera encaissé en cas de dégradation du site,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la caution par délibération du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER le dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 1 000 € qui sera émis par le Club des Motor-homes Poids Lourds de France, association Loi 1901, auprès de la régie de recettes Hub Enerco de Centre Morbihan Communauté, dans le cadre de la mise à disposition du terrain susvisée,**
- **D'AUTORISER l'encaissement de ce chèque de caution dans les conditions prévues par la réglementation applicable à la comptabilité publique en cas de dégradation ou de frais à engager à l'issue de la période de mise à disposition,**
- **DE DIRE qu'en l'absence de dégradation, le chèque sera restitué au Club des Motor-homes Poids Lourds de France,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge du développement économique, à signer tous documents se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 34	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ
Centre MORBIHAN communauté